

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUILLET 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le neuf juillet deux mil neuf, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS

Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Michèle LETOT, Nicole LOTITO, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Jean Claude CARPENTIER, Françoise CHAILLAN, Paul HEIM, Joël PASQUETTE, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Isabelle PLANTARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Luc JOUSSE	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER
Patrick VEGAS	a donné pouvoir à	Françoise CHAILLAN
Marie Claude GUERIN	a donné pouvoir à	Michel BOUVARD
André COURTIL	a donné pouvoir à	Philippe LEFEVRE
Michel TING	a donné pouvoir à	Paul HEIM
Johnny RODRIGUES	a donné pouvoir à	Jean Claude CARPENTIER
Fanny PAIGNON	a donné pouvoir à	Joëlle DUMOND
René CORGNOLO	a donné pouvoir à	Jean Christophe MILLIOT

ABSENTS

Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint.

I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

En l'absence de Melle Fanny PAIGNON et de M. Johnny RODRIGUEZ, Madame Isabelle PLANTARD est élue « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

- 1 RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2008**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE du rapport du Délégué concernant le Service public de l'eau potable au titre de l'année 2008, proposé.
- 2 RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2008**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE du rapport du Délégué concernant le Service public de l'Assainissement au titre de l'année 2008, proposé.
- 3 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2008**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable au titre de l'année 2008, proposé.
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)
- 4 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2008**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement au titre de l'année 2008, proposé.
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)
- 5 SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. ET MME BRAGARD SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION CH N° 760 AU LIEUDIT «GARONNETTE VAL D'ESQUIERES » AUX ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la création au profit de M. et Mme BRAGARD, d'une servitude de passage d'une largeur de 6 mètres sur une longueur d'environ 12 mètres linéaires sur la parcelle communale cadastrée section CH n° 760, sise au lieu dit Garonnette Val d'Esquières, telle que figurant sur le plan proposé,
PRECISE que cette servitude de passage est consentie à titre gracieux, contre l'aménagement du passage et le débroussaillage régulier de la parcelle grevée, aux frais des bénéficiaires de ladite servitude,
AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette servitude de passage,
AUTORISE Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)
- 6 DECLASSEMENT DU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'AIRE DE STOCKAGE ET DE BROUAGE DES DECHETS VERTS SISE QUARTIER DU FOURNEL ET CESSION DU TENEMENT POUR LA REALISATION D'UN PORT A SEC**
Après débat, le Conseil Municipal :
PRONONCE la désaffectation de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts sise au lieu dit Fournel,
DECIDE du déclassement du domaine public de l'équipement sus-désigné sis sur la parcelle cadastrée section F n° 248,
APPROUVE la cession à la S.C.I. CAYMAN, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du tènement foncier constitué des parcelles cadastrées section F n° 133, 242, 244, 246, 247, et 248 sises au quartier du Fournel, d'une superficie de 2ha 27a 58 ca, au prix de 220 000€, conforme à l'estimation de France Domaine,
PRECISE que la recette générée par cette vente sera inscrite au budget communal,
AUTORISE le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à cette transaction et notamment à signer l'acte authentique de cession en l'étude de Maître JANER /BRINES, Notaire à Roquebrune-sur-Argens.
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)
- 7 SERVITUDE D'ANCRAGE D'UNE CAMERA DE VIDEO SURVEILLANCE ET D'UN DISPOSITIF D'ECLAIRAGE PUBLIC EN FACADE D'UN IMMEUBLE PRIVE**
Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la conclusion d'une servitude d'ancrage contre le versement d'une indemnité de 2500 € au profit de M. ESMAN et Mme DAUSSE, propriétaires indivis de l'immeuble grevé,

AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte de servitude à intervenir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification ainsi que tout document relatif à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires vont être inscrits au budget communal

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

8 RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE PORTION DE TALUS SISE AU DROIT DE L'AVENUE DE LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la rétrocession par la S.A.R.L. T.A DEVELOPPEMENT au profit de Commune, d'une emprise en nature de talus sise au droit de l'Avenue de la Bouverie d'une contenance de 1224 m², à détacher de la parcelle cadastrée section CS n° 738 par document d'arpentage à intervenir,

AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte de rétrocession gratuite au profit de la Commune, passé en la forme administrative,

AUTORISE Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

9 CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AB N° 354 SISE A LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à la S.C.I. « La Bouverie Verte » d'une portion de 2ha 38 a 97 ca cadastrée section AB n° 354 au prix de 180 000 €, conforme à l'estimation domaniale,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir en l'étude notariale de Maître Eric GRANDJEAN à Toulouse, ainsi que tout autre document relatif à cette transaction,

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

10 DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'ETAT A LA COMMUNE DU PORT PETIT FERREOL

Après débat, le Conseil Municipal :

DEMANDE à M. le Préfet du Var, le transfert en pleine propriété au profit de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, du Port Petit Ferréol,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

11 ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE POUR L'EXPLOITATION DU PORT PETIT FERREOL

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND acte du cahier des charges de délégation de service public simplifiée proposé,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

12 UNIFICATION DU CODE POSTAL DES ISSAMBRES - CONVENTION AVEC LA POSTE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à intervenir avec la Poste,

AUTORISE le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

13 CREATION D'UNE COMMUNAUTE DES COMMUNES AVEC LA VILLE DE PUGET-SUR-ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

DEMANDE à M. le Préfet du Département du Var d'arrêter le périmètre de la Communauté de Communes comprenant les Communes de Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

14 DENOMINATION DE VOIES

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME :

L'avenue du Grand Boucharel	→	Avenue du Boucharel
L'avenue du Petit Verdon	→	Avenue du Verdon
Le boulevard de la Corniche Bleue	→	Boulevard de la Corniche d'Azur
La rue de l'Artuby	→	Rue de l'Argens
Le boulevard de Saint-Aygulf	→	Boulevard des Issambres

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10 heures 25.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 09 juillet 2009

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Jean Paul OLLIVIER